AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0097
FR0004529147-FS0036

20 janvier 2015

Déclaration de franchissement de seuil et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

TESSI

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 19 janvier 2015, la société de droit américain FMR LLC[1] (245 Summer Street, Boston, Massachusetts 02210, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 13 janvier 2015, par suite d'une réduction du nombre total d'actions suite à l'annulation d'actions TESSI, le seuil de 10% du capital de la société TESSI et détenir 280 000 actions TESSI représentant autant de droits de vote, soit 10,01% du capital et 6,51% des droits de vote de cette société[2].

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« L'acquisition des titres de la société TESSI par la société FMR LLC s'inscrit dans le cadre normal de son activité de société de gestion de portefeuille menée sans intention de mettre en œuvre une stratégie particulière à l'égard de la société TESSI ni d'exercer, à ce titre, une influence spécifique sur la gestion de cette dernière. La société FMR LLC n'agit pas de concert avec un tiers et n'a pas l'intention de prendre le contrôle de la société TESSI ni de demander sa nomination ou celle d'une ou plusieurs personnes comme administrateur, membre du directoire ou du conseil de surveillance. »

[1] FMR LLC est une société holding d'un groupe indépendant de sociétés, agissant pour le compte de fonds, communément dénommé Fidelity Investments (cf. communiqué du 24 avril 2008).
[2] Sur la base d'un capital composé de 2 796 678 actions représentant 4 302 091 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.